

**Contrats doctoraux IFI en islamologie**

**APPEL À CANDIDATURES**

Pour cet appel, l’Institut Français d’Islamologie propose des contrats doctoraux de trois ans pour des étudiantes et étudiants travaillant dans le domaine de l’islamologie.

|  |
| --- |
| **Calendrier**   * Date de lancement : 6 février 2023 * Date limite de dépôt des dossiers : **21 avril 2023** * Évaluation et sélection : entre le 24 avril et le 8 juin 2023 * Publication des résultats : dans la semaine du 12 juin 2023. |

**Contexte et programmation scientifique**

Créé le 2 février 2022, l’Institut français d’islamologie (IFI) réunit 8 partenaires institutionnels (Aix-Marseille université ; l’École normale supérieure de Lyon ; l’École pratique des hautes études ; l’École des hautes études en sciences sociales ; l’Institut national des langues et civilisations orientales ; l’université Lumière-Lyon 2 ; l’université Jean Moulin-Lyon 3 ; l’université de Strasbourg).

L’IFI a pour mission de développer une islamologie française de haut niveau et de promouvoir à l’échelle nationale l’étude scientifique des systèmes de croyances, de savoirs et de pratiques propres aux différentes branches qui composent la religion musulmane. L’islamologie est ainsi définie à la fois par son objet – l’étude de la religion musulmane dans le passé et le présent – et par sa démarche scientifique. L’étude des textes et des discours, des pratiques et des institutions de l’islam en forme le cœur, étude pour laquelle la contribution des disciplines philologiques, linguistiques, littéraires, philosophiques, historiques, des sciences juridiques et des sciences sociales ne saurait être négligée.

Un des objectifs principaux du groupement est d’encourager la jeune recherche et de favoriser le développement des études doctorales en islamologie. Aussi, l’IFI lance-t-il un appel à candidatures pour des contrats doctoraux destinés à financer des projets de thèse en islamologie.

**Critères d’éligibilité**

Les contrats doctoraux accordés par l’IFI sont ouverts à tout candidat sans distinction de nationalité qui s’inscrira en première année de thèse à la rentrée universitaire suivant le dépôt de candidature. La construction du projet de thèse se fera avec le directeur ou la directrice de thèse pressenti, en vue d’une inscription dans un établissement d’enseignement supérieur français. Le candidat/la candidate veillera à inscrire sa recherche dans le domaine de l’islamologie.

* Le candidat/la candidate doit être titulaire de, ou préparer durant l’année universitaire en cours (2021-2022), un Master (M2) ou un diplôme équivalent donnant droit à s’inscrire en doctorat dans une université française.
* Le candidat/la candidate doit être inscrit en doctorat pour la première fois dans un établissement universitaire français à la rentrée universitaire 2022-2023.
* Le directeur ou la directrice de thèse doit être en capacité de superviser des thèses.
* L’école doctorale d’inscription est celle dont dépend le directeur ou la directrice de thèse.
* Aucun critère d’âge ni de nationalité n’est exigé.

**Dossier de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier de candidature, sous forme d’un unique fichier PDF, au nom du ou de la candidate, à l’adresse mail [administration@institut-islamologie.fr](mailto:administration@institut-islamologie.fr), avant le 21 avril 2023, minuit, au plus tard. Celui-ci, rédigé en langue française, doit comporter :

* une lettre de candidature et de motivation (1 page) indiquant pourquoi le financement de la thèse de l’IFI est recherché ;
* un CV précisant le titre exact des mémoires de Master 2 et Master 1, ainsi que les encadrants de ces mémoires (2 pages maximum) ;
* le relevé de notes de M1 et le relevé de notes de M2 (si disponible) ;
* un résumé du projet de thèse de 2 000 signes au maximum (une page) ;
* un exposé du projet de thèse en 10 000 signes espaces compris au maximum, présentant les sections suivantes :
  + - la problématique développée et l’état de la recherche sur le sujet ;
    - les objectifs et hypothèses de recherche ;
    - la méthodologie envisagée ;
    - les résultats attendus ;
    - une bibliographie sélective ;
* un avis signé du directeur ou de la directrice de thèse pressenti, sur la qualité et la faisabilité du projet de thèse proposé, et si possible sur la qualité et l’état d’avancement du mémoire de master 2 (2 pages maximum) ;
* un avis signé du directeur ou de la directrice du laboratoire d’accueil.

**L’ensemble des pièces demandées doit être soumis dans le même dossier sous format pdf.**

* Les dossiers reçus après la date limite du 21 avril 2023 ne seront pas examinés.
* Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.
* Les limites de signes sont impératives ; les dossiers ne les respectant pas ne seront pas examinés.
* Les annexes ne sont pas autorisées.

La direction de l’IFI apprécie la conformité des candidatures aux conditions exigées.

Les dossiers des candidats et candidates seront évalués par le conseil scientifique de l’IFI, sur la base des critères suivants :

* Qualité du parcours du candidat
* Qualité scientifique de la proposition, clarté des hypothèses de recherche
* Originalité de la proposition par rapport à l’état de l’art
* Faisabilité du calendrier d’achèvement proposé.

La sélection des candidatures ne sera faite que sur dossier par le conseil scientifique de l’IFI. Les candidats ne seront pas auditionnés.

Demande d’informations : [augustin.jomier@institut-islamologie.fr](mailto:augustin.jomier@institut-islamologie.fr)